

## 2.3.4 Les professionnels de la rééducation et de la réadaptation

### Contexte national

L'activité de rééducation-réadaptation repose sur des savoir-faire très diversifiés et mobilise aussi bien les professionnels du soin, que de l'accompagnement social. A côté des 1 891 médecins de médecine physique et de rééducation, de nombreux auxiliaires médicaux sont concernés par cette activité [1]. Début 2012, la France compte ainsi, 72 870 masseurs-kinésithérapeutes, 20 611 orthophonistes, et 3 566 orthoptistes, trois professions paramédicales exerçant leur activité sur prescription médicale. Leurs effectifs ont augmenté de façon importante au cours de la dernière décennie : près de 3 % en moyenne par an depuis 2000 pour les masseurs-kinésithérapeutes et environ 4% pour les orthophonistes et les orthoptistes [2, 3].

Orthophonistes et orthoptistes sont des professions essentiellement féminines, respectivement 96,3 % et 90,5 % des effectifs en 2012. En revanche, la majorité des masseurs-kinésithérapeutes sont des hommes, même si les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer cette profession (48,6%) [3]. Elles sont majoritaires (54,2%) parmi les nouveaux inscrits en formation en 2010 [4].

La formation de masseur-kinésithérapeute se déroule sur trois ans. Elle est délivrée au sein d'instituts de formation, agréés par les Conseils régionaux, de statut privé ou public, qui peuvent dans ce dernier cas être rattachés à l'université. Pour chaque institut, un nombre de places est fixé par le Ministère chargé de la santé sur proposition des Conseils régionaux compétents et après avis des Agences régionales de santé. Ces quotas ont sensiblement augmenté depuis 2000, atteignant 2 139 au plan national pour la rentrée 2009-2010. Le recrutement d'entrée s'effectue le plus souvent à partir d'un concours propre, ou bien par un concours commun de première année des études de santé. Une part non négligeable des praticiens se sont formés dans d'autres pays de l'Union Européenne, notamment en Belgique où l'université accueillait sans restriction à l'entrée jusqu'en 2006 [5]. Depuis 2006, cette profession est dotée d'un ordre professionnel qui a élaboré un code de déontologie [6]. Les orthophonistes et orthoptistes sont formés quant à eux essentiellement à l'université, au sein des facultés de médecine.

Comme pour les autres professions de santé, des écarts très importants de densité des professionnels par habitant sont observés entre les régions. Paris et les régions du sud ont les plus fortes densités. Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants est ainsi cinq fois plus élevé dans le Languedoc-Roussillon (153), où sont implantés de nombreux établissements de rééducation, qu'en Guyane (28) [3].

L'exercice libéral est nettement majoritaire pour ces trois métiers de la rééducation : 80% pour les orthophonistes, 79% pour les masseurs-kinésithérapeutes et 72% pour les orthoptistes. De nombreux professionnels ont une activité diversifiée, exerçant à la fois en cabinet libéral et en établissements de santé ou au sein de structures pour personnes âgées ou pour personnes handicapées. Selon les données de l'Assurance maladie, les effectifs libéraux de masseurs-kinésithérapeutes (49 000), orthophonistes (14 000) et orthoptistes (1 800) ont progressé depuis 2004 à un rythme relativement élevé, respectivement + 2,9%, + 4,3%, et + 2,8%.

Le champ d'intervention des masseurs-kinésithérapeutes s'est fortement diversifié depuis le début des années 1980. Outre la prise en charge rééducative et réadaptative des problèmes de traumatologie et de rhumatologie, cette profession a investi des domaines nouveaux, comme la neurologie ou le cardiovasculaire. Plus récemment, la kinésithérapie respiratoire, notamment auprès des nourrissons, a connu un fort développement. Enfin, la place de la kinésithérapie dans la conservation des capacités motrices des personnes âgées, et par la même du maintien de leur autonomie, est également essentielle [5, 7].

Les orthoptistes ont pour mission le dépistage, la rééducation et la réadaptation des troubles de la vision. Depuis fin 2007, ces professionnels sont autorisés à effectuer la détermination subjective et objective de l'acuité visuelle, c'est-à-dire l'examen de réfraction oculaire qui permet au médecin de prescrire des lunettes [8]. Une nouvelle répartition des tâches entre ophtalmologistes et orthoptistes se met ainsi progressivement en place dans certains cabinets et services d'établissements de santé. Les orthoptistes sont également fortement impliqués, en libéral ou en centre de rééducation, dans la prise en charge des situations de malvoyance, particulièrement fréquentes chez les personnes âgées.

Les orthophonistes préviennent et prennent en charge les troubles de la communication écrite et orale. Au cours des années récentes, le recours aux orthophonistes libéraux s'est fortement développé (18,7 millions d'Acte médical orthophonique (AMO) en 2004 ; 21,9 millions en 2008 soit + 18%) [9] principalement en direction des jeunes enfants. Cette évolution résulte vraisemblablement d'une meilleure identification des besoins, et notamment pour répondre aux difficultés d'apprentissage scolaire identifiées dans les dépistages proposés au sein des établissements scolaires. Les orthophonistes sont aussi sollicités pour des soins très spécifiques, destinés par exemple aux personnes autistes ou malentendantes.

#### Repères bibliographiques et sources

1. Sicart D. (2012). Les médecins : estimations au 1er janvier 2012. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 167. 117 p.
2. Sicart D. (2012). Les professions de santé au 1er janvier 2012. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 1689. 89 p.
3. Sicart D. (2000). Les professions de santé au 1er janvier 2000. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 9. 63 p.
4. Jakoubovitch S. (2012). La formation aux professions de la santé en 2010. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 165. 106 p.
5. Matharan J, Micheau J, Rigal E. (2009). Le métier de masseur-kinésithérapeute. Observatoire national de la démographie des professions de santé. 139 p.
6. Article L. 4321-14 du Code de la santé publique
7. HAS. (2005). Masso-kinésithérapie dans la conservation des capacités motrices de la personne âgée fragile à domicile. Recommandations. 13 p.
8. Décret n° 2007-1671 du 27 novembre 2007 fixant la liste des actes pouvant être accomplis par des orthoptistes et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)
9. Cnamts. Snir 2008 (système national inter-régimes)

## Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > La densité de masseurs-kinésithérapeutes (salariés et libéraux) en Seine-Saint-Denis est la plus faible d'Île-de-France.
- > La Seine-Saint-Denis présente les densités d'orthophonistes, d'orthoptistes, de psychomotriciens, de pédicures-podologues, d'ergothérapeutes, d'audio-prothésistes, d'opticiens-lunetiers, de manipulateurs ERM et de diététiciens les plus basses d'Île-de-France.

En 2012, le nombre de masseurs-kinésithérapeutes (libéraux et salariés) exerçant en Seine-Saint-Denis est de 1 038 soit une densité de 68 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants. Entre 2003 et 2012, le nombre de masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans le département a augmenté mais de façon moins marquée qu'aux niveaux régional et national.

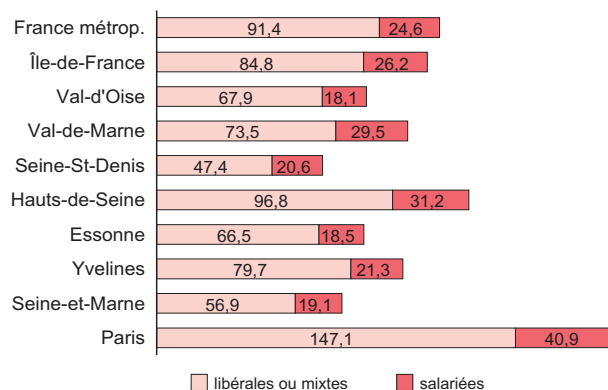
Effectifs et densités\* des masseurs-kinésithérapeutes en 2003 et 2012

	Seine-Saint-Denis		Île-de-France	France métropolitaine
	Effectifs	Densité	Densité	Densité
<b>2003</b>				
Salariés	216	15,3	22,0	20,4
Libéraux	722	51,3	83,9	74,5
<b>Total</b>	<b>938</b>	<b>66,6</b>	<b>105,9</b>	<b>94,9</b>
<b>2012</b>				
Salariés	314	20,6	26,2	24,6
Libéraux	724	47,4	84,8	91,4
<b>Total</b>	<b>1 038</b>	<b>68</b>	<b>111</b>	<b>116</b>

Sources : Drass-Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France  
\*Nombre de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants

La densité de masseurs-kinésithérapeutes (salariés et libéraux) en Seine-Saint-Denis est la plus faible d'Île-de-France et Paris présente la plus forte densité. La densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux séquanais est de 47,4 pour 100 000 habitants contre 84,8 en Île-de-France et 91,4 en France métropolitaine. La densité de masseurs-kinésithérapeutes salariés est de 20,6 pour 100 000 habitants contre 26,2 en Île-de-France et 24,6 en France métropolitaine.

Densités\* des masseurs-kinésithérapeutes dans les départements d'Île-de-France en 2012



Sources : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France  
\*Nombre de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants

En 2012, le pourcentage de femmes masseurs-kinésithérapeutes du département est de 47,4% contre 52,6% en Île-de-France et 48,6% en France métropolitaine. Le taux de féminisation de la profession est la plus faible d'Île-de-France.

En 2010, l'âge moyen des masseurs-kinésithérapeutes libéraux de Seine-Saint-Denis est de 43,1 ans contre 43,3 ans en Île-de-France et 42,2 ans en France métropolitaine.

Nombre de masseurs-kinésithérapeutes développent un exercice dans un domaine préférentiel et acquièrent des compétences spécifiques concernant certaines pathologies (bronchiolite du nourrisson, accident vasculaire cérébral, rééducation périnéale, neurologie...) Cet exercice, qui n'est pas une spécialité, représente cependant pour beaucoup une pratique quasi exclusive. Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis et le conseil interrégional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île-de-France et de la Réunion réalisent actuellement un recensement de ces pratiques spécifiques afin de faciliter la compréhension de l'offre de soins en kinésithérapie. Ces données viendront enrichir les futures cartes démographiques.

**Effectifs et densités\* des autres professionnels de santé en 2012**

	Seine-Saint Denis				Île-de-France		France métropolitaine	
	Effectifs		Densités		Densités		Densités	
	Libéraux	Salariés	Libéraux	Salariés	Libéraux	Salariés	Libéraux	Salariés
<b>Orthophonistes</b>	250	103	16,4	6,6	28,6	7,4	26,5	6,5
<b>Orthoptistes</b>	49	16	3,2	0,8	5,3	1,7	4,0	2,0
<b>Psychomotriciens</b>	21	247	1,4	16,6	3,1	14,9	1,9	11,1
<b>Pédicures-podologues</b>	191	10	12,5	0,5	22,6	0,4	18,6	0,4
<b>Ergothérapeutes</b>	2	170	0,1	10,9	0,8	13,2	0,8	12,2
<b>Audio-prothésistes</b>	6	18	0,4	1,6	0,8	2,2	1,5	2,5
<b>Opticiens-lunetiers</b>	108	364	7,1	23,9	11,2	32,8	11,8	27,2
<b>Manipulateurs ERM</b>	372	111	24,4	7,6	39,5	10,5	36,1	10,9
<b>Diététiciens</b>	22	111	1,4	7,6	2,9	10,1	3,3	8,7

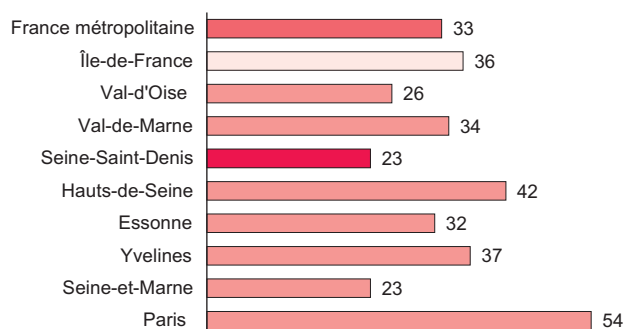
Sources : Drass-Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France  
 \*Nombre de professionnels pour 100 000 habitants

En 2012, la Seine-Saint-Denis, quelque soit le professionnel de santé mentionné dans le tableau précédent, présente un nombre de professionnels pour 100 000 habitants inférieur aux niveaux régional et national. Seule exception : la densité de psychomotriciens dans le département est plus élevée qu'en France métropolitaine.

De plus, la densité de psychomotriciens salariés en Seine-Saint-Denis est plus importante qu'en Île-de-France et qu'en France métropolitaine.

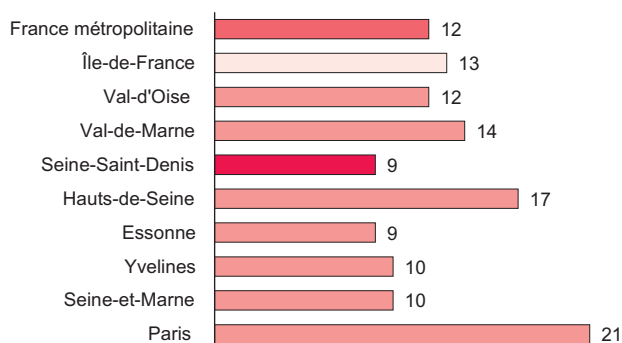
La Seine-Saint-Denis présente les densités d'orthophonistes, d'orthoptistes, de psychomotriciens, de pédicures-podologues, d'ergothérapeutes, d'audio-prothésistes, d'opticiens-lunetiers, de manipulateurs ERM et de diététicien les plus basses d'Île-de-France. Paris présente la plupart du temps la plus forte densité.

**Densités\* d'orthophonistes dans les départements d'Île-de-France en 2012**



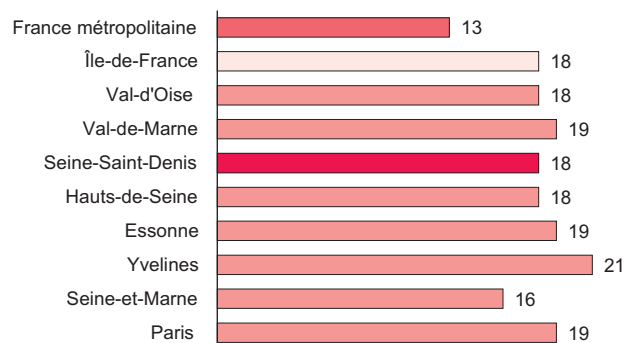
Sources : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France  
 \*Nombre de professionnels pour 100 000 habitants

**Densités\* de diététiciens dans les départements d'Île-de-France en 2012**



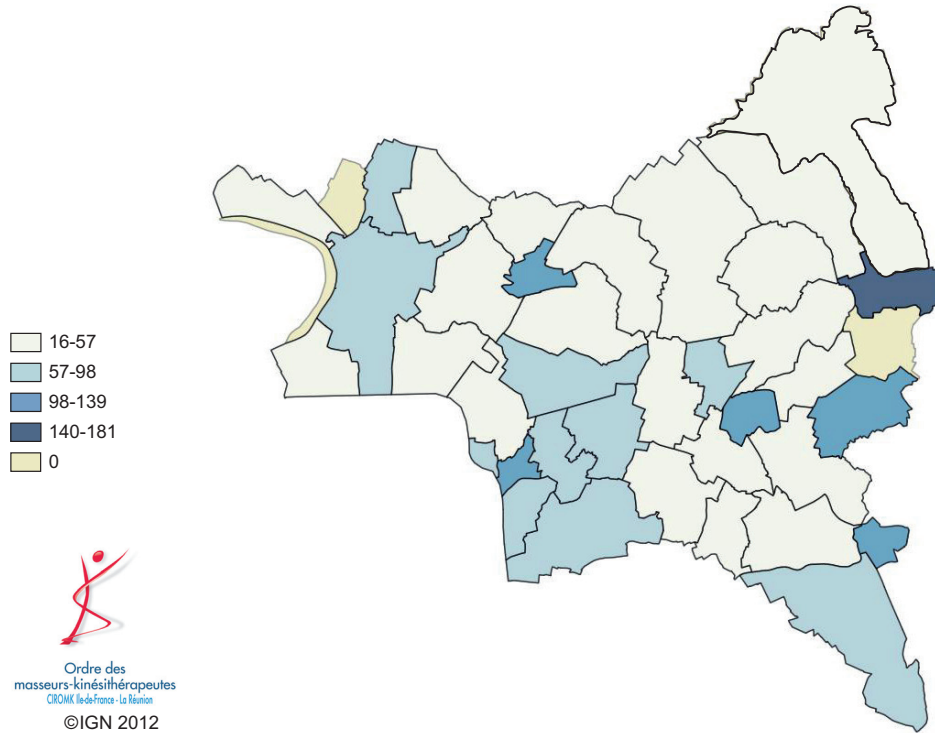
Sources : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France  
 \*Nombre de professionnels pour 100 000 habitants

**Densités\* de psychomotriciens dans les départements d'Île-de-France en 2012**



Sources : Drees, Insee - Exploitation ORS Île-de-France  
 \*Nombre de professionnels pour 100 000 habitants

Répartition des masseurs-kinésithérapeutes en ville pour 100 000 habitants au 01/01/2013



Répartition des orthophonistes-orthoptistes en 2009

